

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

APPEL À PROJETS

Violences envers les femmes, un constat accablant

En 2013, 18 femmes sont décédées des suites de violences conjugales en Île-de-France. C'est cinq de moins qu'en 2012, mais toujours 18 de trop. L'Île-de-France est particulièrement concernée puisque les violences conjugales y touchent 11% des femmes (contre 9% au niveau national), soit environ 350 000 femmes. Si l'on sait qu'une femme meurt tous les deux jours et demi à la suite de violences conjugales, les résultats des enquêtes réalisées démontrent que l'ensemble des faits de violences (physiques, sexuelles, psychologiques) reste sous-déclaré et donc sous-évalué. Qu'il s'agisse de violences au sein du couple, de mutilations sexuelles féminines, de mariages forcés, de violences au travail, de viols et agressions sexuelles ou bien encore de prostitution, les données existantes sur les faits déclarés et les enquêtes de victimation réalisées depuis plus de 10 ans révèlent que ces violences se caractérisent par leur ampleur et leur gravité.

La Région, un acteur impliqué depuis 2010 dans la lutte contre ces violences

La Région, sur impulsion de sa Vice-présidente, Laure Lechatellier, a financé depuis 2010 plus de mille places d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violence. Pourtant, ces espaces réservés sont encore trop peu nombreux : 10% des sollicitations n'aboutissent pas.

L'Île-de-France a également lancé un programme expérimental innovant : la distribution de téléphones portables d'alerte aux femmes repérées comme étant en très grand danger. En 2014, ce sont sept des huit départements franciliens qui étaient couverts par le dispositif, soit un soutien financier de plus de 100 000€.

L'égalité entre les femmes et les hommes, avant tout

Parce que la source des violences faites aux femmes réside souvent dans les stéréotypes de genre sexistes, le Conseil régional d'Île-de-France finance notamment des modules de formation sur l'égalité femmes-hommes et sur les violences faites aux femmes auprès des jeunes élèves des formations sanitaires et sociales.

2014, Grande cause régionale d'action sociale pour les femmes victimes de violence

En 2014, la Région a entériné son action pour les femmes en érigeant en Grande cause régionale d'action sociale l'accompagnement des femmes victimes de violence intrafamiliale. Cette Grande cause a permis le soutien à 35 projets associatifs nouveaux sur l'ensemble du territoire francilien, pour un engagement financier de plus de 420 000 €.

2015, UN NOUVEL APPEL À PROJETS POUR TOUJOURS MOINS DE VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

Cet engagement ne saurait s'arrêter là. En 2015, la Région a décidé de renouveler son soutien financier par le biais d'un appel à projet concernant les violences faites aux femmes. La subvention régionale est fixée au maximum à 50 % de la dépense subventionnable, dans la limite d'un montant maximum de subvention fixé à 40 000 € par projet.

Associations loi 1901, proposez vos projets sur **www.iledefrance.fr** ou posez vos questions à :



Laure Lechatellier (laure.lechatellier@iledefrance.fr) en mettant en copie Enzo Poultreniez, chargé de mission (enzo.poultreniez@iledefrance.fr)

DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER : 25 MAI 2015.